C/2024/1454

8.2.2024

DÉCISION DU CONSEIL

du 29 janvier 2024

portant nomination du membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique

(C/2024/1454)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision n° 234/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le comité consultatif européen de la statistique et abrogeant la décision 91/116/CEE [1],

vu la recommandation du Comité économique et financier du 12 décembre 2023,

considérant ce qui suit:

(1) Le mandat de l'actuel représentant du Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique, M. Maurizio VICHI, a expiré le 31 mars 2023.

(2) Il y a lieu, par conséquent, de nommer un nouveau membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M[me] Ylva HEDÉN WESTERDAHL est nommée membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique pour un mandat de cinq ans.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, 29 janvier 2024.

Par le Conseil
La présidente
H. LAHBIB

[1] JO L 73 du 15.3.2008, p. 13.